



Profil de Poste Psychiatre
Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents (UHBA)
Département Adolescence et Transition
Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA)

Établissement

Centre Hospitalier Le Vinatier - 95, Boulevard Pinel - 69677 BRON CEDEX

Spécialité recherchée

Médecin psychiatre : DES de psychiatrie ou DIU de psychiatrie, DESC de pédopsychiatrie

1. Présentation du Pôle PEA :

Le Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent a été complètement restructuré depuis deux ans, avec une organisation centrée sur le parcours des patients. Il est composé de :

- Structures polaires transversales (dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation).
- 4 Départements cliniques organisés en équipes des soins ambulatoires présentes sur 5 plateaux répartis sur le bassin de population du CH le Vinatier et en unité intra-hospitalières :
 - *Département PPE (Périnatalité et Petite Enfance, 0-6 ans) :*
 - *Département TETA (Trama et Troubles Anxieux – 6-12 ans)*
 - *Département Adolescence et Transition (12-18 ans) (voir ci-dessous)*
 - *Département SUNRISE (neurodéveloppement)*

Par ailleurs, le Pôle PEA accompagne des activités de recherches et d'enseignement

2. Présentation du Département Adolescence et Transition:

- Unités d'hospitalisations sur le site du Vinatier :
 - FLAVIGNY : Unité d'hospitalisation complète pour adolescents
 - UHBA : Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents
 - ASAP : Accueil et soin pour adolescent en psychiatrie (Hôpital de jour de crise)
- Des unités ambulatoires et des unités transversales :
 - Unité de soins ambulatoires pour adolescent (CMP)
 - Une unité fonctionnelle transversale regroupant l'Unité Transversale de Thérapie et de Soins Familiaux (UTTSF), le psychodrame individuel et groupal, la Psychoboxe®, l'accueil familial thérapeutique (RAFT) et une unité en cours d'élaboration d'évaluation et de soin spécifiques à destination des patients à ultra-haut risque de transition psychotique (UHR)
 - Projet d'une fédération avec les services de psychiatrie adulte concernant la problématique de la transition (soins aux patients de 16 à 25 ans)



3. Caractéristique du lieu d'exercice :

L'unité d'hospitalisation brève pour adolescent (UHBA) accueille des adolescents (13 à 18 ans) en provenance des différents services d'urgences du département du Rhône. Des hospitalisations peuvent également être programmées à la demande des structures ambulatoires après une consultation de préadmission.

Durée maximale d'hospitalisation attendue : 5 jours (+/- 2 jours), avec une ouverture continue 7j/7

Objectif : proposer aux adolescents un espace de soin et d'écoute, à distance de son environnement afin de proposer une évaluation large (médicale, psychologique, somatique, sociale...), des soins, un accompagnement pluridisciplinaire et une orientation vers un dispositif de soin d'aval adaptée (hospitalisation plus prolongée, Hôpital de jour de crise suivi ambulatoire en CMP ou en libéral...). Une place importante est accordée à l'environnement de l'adolescent, notamment la famille (entretiens familiaux) et aux institutions (services sociaux, école...)

Indications : situations psychopathologiques aiguës, en crise et post-urgence (situations d'urgences, risque suicidaire, TS ne nécessitant pas de surveillance somatique, épisodes d'auto agressivité, décompensation psychiatriques, situations traumatiques, troubles de personnalité....). En revanche, l'unité n'est pas indiquée pour les patients présentant des troubles neurodéveloppementaux sévères avec déficience intellectuelle.

4. Caractéristiques des fonctions et organisation du travail :

Il s'agit d'une activité d'hospitalisation « de crise », avec les particularités liées à l'adolescence.

- Le PH de l'UHBO est sous la responsabilité du chef de service et du chef de pôle, il travaille en étroite collaboration avec le chef de service, le cadre de santé et l'équipe soignante. Il participe à la vie institutionnelle du service et du pôle. Il participe et coordonne le travail en équipe pluri professionnelle
- Il participe à la régulation et à la gestion des demandes d'admission du service
- Il organise et assure les soins psychiatriques individualisés et adaptés à chaque adolescent, l'orientation et les relais de soins, les liens avec la famille et les différents partenaires et institutions intervenant auprès des adolescents
- Il participe à l'encadrement des internes
- Il est impliqué dans un travail de réseau avec nos partenaires sectoriels et institutionnels locaux, régionaux et nationaux
- Possibilité de développer une activité plus spécifique en fonction des formations et projets personnels (recherche, interventions en niveau 3...), ou d'une activité complémentaire dans un autre service du Pôle (plateau technique, consultations spécialisée...)
- Il participe à la permanence des soins et à des missions plaires transversales
- Il participe à la mise en œuvre du projet de service et projet de pôle.

5. Qualités requises :

- Intérêt pour la pratique auprès des adolescents
- Maturité et capacités de réflexion clinique et institutionnelle
- Qualités relationnelles et goût pour le travail en équipe pluri-professionnelle
- Polyvalence et dynamisme
- Disponibilité et autonomie



6. Equipe médicale et paramédicale :

- Praticien Hospitalier temps plein : 1,8 ETP
- 1 interne
- Un temps de médecin somatique mis à disposition par le pôle MOPHA (soins somatiques)

Personnel paramédicaux :

- Cadre de santé : 0,50 ETP
- Psychologues : 1 ETP
- Infirmiers-ières (IDE) : 12 ETP+ 3 ETP de nuit
- Infirmière de pratique avancée (IPA) : 1 ETP (poste partagé)
- Aides-soignants (ASD) : 4 ETP + 2 ETP de nuit
- Educateurs spécialisés : 2 ETP
- Psychomotricien : 0.50 ETP
- Assistante sociale : 0.50 ETP
- Secrétaire : 1 ETP
- Agents de service hospitalier (ASH) : 4 ETP

7. Horaires

Les médecins de l'unité assurent une continuité médicale tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00, avec un roulement sur la tranche 17h-19h.

Par ailleurs, le praticien participe à la continuité des soins du pôle et de l'établissement :

- Permanence (payée ou récupérée) des samedis de 9h-13h avec les autres médecins du pôle (3 à 4/an).
- Participation aux gardes générales et des urgences (UPRM) de l'établissement

↳ Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Professeur Nicolas GEORGIEFF
Chef de pôle

Tél. : 04.37.91.54.48

nicolas.georgieff@ch-le-vinatier.fr

Docteur Mohamed TATOU
Chef de Service

Tél. : 04.37.91.54.48

mohamed.tatou@ch-le-vinatier.fr

Docteur Thierry ROCHET
Chef de département

Tél. : 04.37.91.54.48

thierry.rochet@ch-le-vinatier.fr

↳ Les lettres de candidatures accompagnées d'un curriculum vitae sont à adresser à :

Monsieur Nicolas WITTMANN
Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Le Vinatier - 95, Boulevard Pinel - 69677 BRON CEDEX

Tél. : 04-81-92-57-09

Mail : nicolas.wittmann@ch-le-vinatier.fr